

Des voix: La mise aux voix!

L'hon. M. Lapointe: Je crois que j'ai déjà fourni l'explication. Comme je l'ai dit auparavant, c'est simple. Mon honorable ami a parlé de mon emploi du mot "souplesse". Ce n'était peut-être pas le mot juste; ma connaissance de l'anglais n'est pas aussi étendue que la sienne. Mais je l'ai employé par opposition au mot "rigidité". Il pourrait consulter le dictionnaire pour y en trouver la signification.

M. Fulton: C'est un contraste fort intéressant que le ministre expose.

L'hon. M. Lapointe: Le contraste entre les libéraux et les conservateurs.

M. Fulton: Oui. Les libéraux sont si souples, qu'ils peuvent négliger absolument tous les principes. Mais la question est que la Commission des pensions a été établie suivant certains principes, savoir: en relevant du Parlement, non en relevant du Gouvernement actuel, la commission devrait accomplir le meilleur travail possible pour les anciens combattants. Et nous aimerions qu'on s'en tienne à ce principe.

L'hon. M. Abbott: Et qu'est-ce que cela signifie?

M. Fulton: Cela signifie ce que cela dit. Peut-être le ministre des Finances ne peut-il pas comprendre le sens des mots. Je ne crois pas avoir employé de mots de plus de quatre lettres.

L'hon. M. Lapointe: Des mots de quatre lettres, tirés des histoires illustrées?

M. Fulton: Si le sens de quelque mot échappe au ministre, je le lui expliquerai volontiers.

L'hon. M. Abbott: Oh, je comprends les mots mais je ne sais pas ce que la phrase voulait dire.

M. Fulton: La Chambre et la population le comprendront facilement et sauront à quel principe je songe. Ce principe, évidemment, c'est que les affaires de la Commission des pensions, y compris les traitements des commissaires, doivent relever du Parlement. Voilà le principe suivi depuis la fin de la première Grande Guerre jusqu'à maintenant. C'est de ce principe qu'on s'est inspiré depuis la fin de la première Grande Guerre jusqu'à présent. C'est là un principe que le Gouvernement tente de modifier au moyen de la mesure dont nous sommes saisis, et nulle part n'est-il plus complètement modifié que par cette disposition selon laquelle les traitements des commissaires seront fixés par le Gouvernement, de sorte que le Parlement lui-même perd dans cette mesure même, le contrôle des traitements de la commission canadienne des pensions. Le ministre lui-

même a employé le mot "souple". Voilà qui est intéressant. Il a dit qu'il l'avait employé par opposition au mot "rigidité". Je lui dirai donc, à lui et au Gouvernement, qu'en ce qui concerne son contrôle à l'égard des traitements de la Commission canadienne des pensions, le parlement actuel désire rigide-ment affirmer son droit de dire comment les choses doivent se passer à l'égard de la Commission canadienne des pensions et à l'égard de toutes les affaires de la Commission canadienne des pensions, dont aucune ne saurait être plus importante que celle des traitements.

Il serait intéressant, monsieur le président, d'entendre le ministre dire de quelle façon les affaires de la commission ont souffert de ce qu'on estime être par expérience une rigidité indue, d'après les paroles mêmes du ministre. Les commissaires sont-ils moins capables de s'occuper des affaires des anciens combattants parce que leurs traitements ont été rigide-ment fixés? La souplesse des traitements améliorerait-elle la conduite des affaires de la Commission et l'octroi des pensions? Est-ce la proposition que formule le ministre? J'ai peine à le croire; toutefois, j'aimerais qu'il nous dise quelle autre interprétation nous devons donner à ses paroles.

Le ministre a donné à entendre il y a un instant qu'on semblait donner ici l'impression que peut-être il n'avait pas manié la langue anglaise avec la facilité voulue. Je voudrais vraiment pouvoir manier le français avec la facilité avec laquelle le ministre manie l'anglais. Le ministre sait fort bien que nous ne cherchons pas à lui créer des ennuis. Nous essayons de trouver le sens et les conséquences définitives de la modification de la loi que lui-même a présentée et il n'a besoin d'aucun ménagement en raison de sa façon de manier la langue anglaise.

Qu'est-ce que le ministre veut dire? Veut-il dire que les affaires de la Commission ont indûment souffert de ce que les traitements des commissaires sont fixés par le Parlement? Si ce n'est pas ce qu'il veut dire, pour quelle raison le bill est-il présenté et pourquoi la disposition est-elle nécessaire? J'aimerais que le ministre nous dise en quoi l'établissement des traitements des commissaires par le Parlement fait tort aux affaires ou à l'exercice des attributions de la Commission des pensions.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à se prononcer?

M. Fulton: Le ministre n'a peut-être pas entendu ma question car il était alors en conversation avec l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. M. Lapointe: J'ai entendu la question de l'honorable député; il m'était impos-